



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**VILLE DE  
MARSEILLE**

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 8 juin 2023

### **Un Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) pour accompagner les victimes de la rue de Tivoli**

Suite aux effondrements d'immeubles rue de Tivoli le 9 avril dernier ayant fait 8 morts et 353 évacués, un CLAV (comité local d'aide aux victimes) s'est tenu le 7 juin, suite à la demande adressée par Benoit Payan, maire de Marseille, à la Première ministre.

Ce premier comité placé sous la co-présidence de Dominique Laurens, procureure de Marseille et de Laurent Carrié, préfet délégué pour l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône, a réuni les différentes parties prenantes, en particulier le collectif Tivoli, en présence d'Alexandra Louis, déléguée interministérielle pour l'aide aux victimes, et de Patrick Amico, adjoint en charge de la Politique du Logement et de la Lutte contre l'habitat indigne.

La tenue de ce CLAV a permis de faire le bilan des actions engagées par la ville de Marseille depuis le 9 avril, d'annoncer la nomination prochaine d'un coordonnateur et d'amorcer l'élaboration d'un accord-cadre d'indemnisation, suite au courrier de la Première Ministre du 19 mai 2023.

\*\*\*

La Ville de Marseille a rappelé que, dès les instants qui ont suivi l'explosion, l'ensemble des services de la Ville ont été mobilisés à travers un plan d'urgence et d'accompagnement pour guider les familles dans toutes leurs démarches, depuis l'hébergement d'urgence, le suivi psychologique, l'accompagnement social et administratif, jusqu'au relogement. Engagée aux côtés des victimes, elle continuera à se tenir à leurs côtés autant que de besoin.

L'arrivée prochaine du coordonnateur devra permettre de coordonner les dispositifs d'aide aux victimes et à leurs familles et de garantir une réponse aux questions soulevées. Dès sa nomination, il prendra contact avec les sinistrés pour établir un diagnostic précis de la situation et des besoins. Il devra notamment :

- Assurer le lien entre les victimes, leurs familles, l'administration et l'ensemble des organismes concernés pour faciliter la prise en charge et l'indemnisation suite aux

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**VILLE DE  
MARSEILLE**

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

dommages subis ;

- Veiller à l'information régulière des victimes et de leurs familles ;
- Travailler en étroite collaboration avec l'autorité judiciaire, l'autorité préfectorale et les bureaux d'enquête dans le respect des prérogatives de chacun ;
- Participer avec le procureur de la République et le préfet au CLAV ;
- Se mobiliser en vue de la signature d'un accord-cadre d'indemnisation des préjudices des victimes et/ou de leurs ayants droits et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- Tenir régulièrement informée la direction interministérielle pour l'aide aux victimes (DIAV), les services de la première ministre, le ministre de la Justice, ainsi que le ministre de tutelle du coordonnateur de l'état d'avancement de sa mission et des difficultés rencontrées.

L'État, la Ville de Marseille, le collectif Tivoli, France Assureurs, la FENVAC, l'AVAD, et l'ensemble des parties prenantes réunies ce mercredi 7 juin se sont donné rendez-vous en septembre 2023 pour assurer le suivi de la situation de l'ensemble des victimes et tendre vers la rédaction d'un accord-cadre d'indemnisation qui devra notamment permettre de favoriser les points suivants :

- une indemnisation amiable, rapide, intégrale et individualisée des préjudices des victimes et/ou de leurs ayants-droit ;
- rappeler les textes applicables, en particulier concernant les droits des victimes, et permettre aux parties de fixer des orientations communes
- Mobiliser les différentes parties prenantes pour un accompagnement au plus près des préoccupations des victimes.

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



*Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)*